

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS
NN

COMMUNE DE MORMOIRON

DECISION N° 033/2025

Portant : Contrat Accompagnement juridique – SVP

NOUS, Maire de la Commune de Mormoiron

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024-057 en date du 23 novembre 2024 reçue en Préfecture d'Avignon le 26 novembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'offre d'accompagnement opérationnelle immédiat par les experts SVP proposée par l'entreprise SVP , 1 place Costes et Bellonte 92270 Bois- Colombes pour un montant de 223€ HT soit 267.60€ TTC par mois pour un engagement d'un an.

DECIDE

Article 1° : d'accepter l'offre de l'entreprise suivante selon les modalités d'intervention et conditions financières décrite ci-dessous :

SVP

1 place Costes et Bellonte
92270 Bois- Colombes

Montant de 223€ HT soit 267.60€ TTC/mois pour un contrat référence 20 questions

Article 2° : Contrat valable pour une durée de 1 an soit jusqu'en juillet 2026

Les mois de juillet (entamé) et d'aout sont offerts

Article 3° : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet « télérecours citoyen », en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 4° : Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire Générale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et transmise au Représentant de l'État dans le département (ampliation au Trésor Public de Monteux), publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MORMOIRON, le 10/07//2025.

Date de publication, certifiée
exécutoire le : 11.07.2025



Par délégation du Conseil Municipal

Le Maire,

Bernard LE DILY

